

10-11-2008

**Télécommunications : Réunion sectorielle de l'Uemoa au Bénin : ce que les ministres ont décidé.**

L'importance des télécommunications pour le développement économique de nos Etats est avérée. Les ministres en charge des Télécommunications et des Tic l'ont si bien compris qu'ils viennent de prendre part, au Bénin (07 novembre 2008), à une réunion sectorielle. Il



s'est agi de passer au peigne fin plusieurs aspects devant permettre aux pays de l'Uemoa de favoriser la construction d'un espace intégré. Au titre de la transposition des Directives de l'Uemoa, le délai de transposition desdites directives ayant expiré depuis le 23 mars 2008, la réunion des ministres recommande le report de la date de l'achèvement de cette tâche au 23 février 2010 pour tenir compte de la similitude entre les directives de l'Uemoa et les actes additionnels de la Cedeao. Ces assises ont identifié cinq étapes précises : La mise en place du comité régional (Cedeao-Uemoa) de suivi et d'évaluation fin décembre 2008 ; la transmission par les Etats du diagnostic des textes nationaux aux commissions Uemoa et Cedeao au plus tard le 23 mars 2009 ; la transmission des projets de textes aux commissions Cedeao et Uemoa au plus tard fin juin 2009 ; la transmission des observations et amendements des commissions Cedeao et Uemoa aux Etats au plus tard fin août 2009. Et l'adoption des textes au niveau des Etats au plus tard le 23 février 2010. Concernant le réseau sous-régional à haut débit, la réunion demande avec insistance aux ministres du Bénin, Burkina Faso et Niger, d'exercer toute leur autorité auprès des opérateurs locaux pour la réalisation effective des tronçons manquants dans les meilleurs délais. La réunion a invité les deux institutions à renforcer leur collaboration afin de rationaliser le processus d'harmonisation. Au sujet du concept de réseau unique, la réunion invite les ministres à poursuivre la réflexion sur ledit concept dans l'intérêt des différents acteurs. La commission de l'Uemoa est invitée à entreprendre une étude aux plans technique, économique et réglementaire dont les conclusions feront l'objet d'une restitution dans un délai d'un an au cours d'une rencontre regroupant les acteurs du secteur. Ont pris part à cette rencontre, la Côte d'Ivoire qui en assurait la présidence du conseil, le Bénin, le Niger, le Mali, le Sénégal et le Togo. Ainsi que les délégués du Burkina Faso et Guinée Bissau.

Jean Eric ADINGRA